

Science, technologie et innovation

Numéro 13 | Avril 2023

L'aide fiscale du gouvernement du Québec pour la R-D industrielle, 2018-2020

Adjélé Latzey Wilson

Le présent bulletin porte sur l'aide fiscale accordée par le gouvernement du Québec aux entreprises pour la recherche et développement (R-D). Pour une première fois, il

présente une répartition sectorielle de cette aide ainsi que l'effectif des entreprises bénéficiaires par industrie selon le Système de classification des industries de l'Amérique

du Nord (SCIAN¹). Il accompagne la diffusion de tableaux détaillés qui sont disponibles sur le [site Web](#) de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ).

Faits saillants

- En 2019, l'aide fiscale à la R-D industrielle versée par le gouvernement québécois s'est élevée à 446 M\$, soit une légère hausse de 0,2 % par rapport à 2018.
- Le nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide fiscale à la R-D industrielle en 2019 était de 3 810 (+ 63 par rapport à 2018), dont plus des trois quarts (78,1 %) sont des entreprises de petite taille (moins de 100 employés).
 - La distribution de l'aide n'est toutefois pas uniforme. En 2019, environ 38 % de l'aide fiscale a été reçue par 2,6 % des entreprises bénéficiaires, soit les 100 entreprises qui ont reçu le plus d'aide.
 - La part de l'aide totale attribuée aux entreprises de petite taille a connu une hausse de 4,4 points de pourcentage ; elle est passée de 42,5 % en 2018 à 49,7 % en 2019.
- En 2019, le montant moyen de l'ensemble des crédits d'impôt versés par le gouvernement du Québec aux entreprises a baissé de 1,7 % par rapport à 2018 pour s'établir à 117 k\$, tandis que le montant médian est resté stable, soit à 34 k\$.
- Le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques est celui qui a reçu le plus d'aide, soit 40,6 % de l'aide totale octroyée en 2019 (180,9 M\$). Parmi toutes les entreprises bénéficiaires, 34,8 % d'entre elles proviennent de ce secteur.
- Le secteur de la fabrication a bénéficié de 37,6 % de l'aide totale octroyée aux entreprises (167,9 M\$). Parmi toutes les entreprises bénéficiaires, 40 % d'entre elles sont de ce secteur. Il est ainsi le deuxième secteur de l'industrie ayant reçu le plus d'aide en 2019.
- La quasi-totalité (99,5 %) des entreprises bénéficiaires de l'aide fiscale à la R-D industrielle a utilisé le crédit d'impôt relatif aux salaires en 2019. Le montant accordé s'est élevé à 438,2 M\$, soit 98,2 % de l'aide totale accordée.

1. [Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\) Canada 2017 version 3.0](#)

L'aide fiscale québécoise à la R-D industrielle légèrement en hausse

En 2019, l'aide fiscale du gouvernement du Québec pour la R-D dans les entreprises s'est établie à 446 M\$, ce qui correspond à une hausse de 901 k\$ par rapport à 2018 (+ 0,2 %). Parallèlement, le nombre d'entreprises utilisant le crédit d'impôt a augmenté de 1,7 %, faisant passer le nombre d'entreprises bénéficiaires de 3 747 en 2018 à 3 810 en 2019 (+ 63). Plus de 60 % des entreprises nouvellement bénéficiaires de l'aide fiscale sont de petite taille (moins de 100 employés).

Le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques a reçu 40 % de l'aide totale octroyée aux entreprises²

En 2019, sur les 446 M\$ d'aide fiscale accordée par le gouvernement du Québec aux entreprises afin de soutenir leurs activités de R-D, le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques a reçu 40,6 % de l'aide totale et celui de la fabrication, 37,6 %. Ces deux secteurs ont bénéficié de plus des trois quarts de l'aide (78,2 %), soit 348,8 M\$. Cette situation pourrait s'expliquer par l'importance des dépenses de R-D réalisées dans les secteurs des services et de la fabrication au Québec en 2019 et par une large demande de crédits d'impôt provenant de ces deux secteurs. En effet, le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques a réalisé, en 2019, 60,4 % des dépenses intérieures de R-D du secteur des services et 32,3 % de toute l'industrie³. Quant au secteur de la fabrication, il a réalisé 42,2 %⁴ des dépenses intérieures de R-D de toute l'industrie en 2019. Rappelons que les crédits d'impôt s'appliquent aux dépenses effectuées pour les activités de R-D.

Source de données et méthodologie

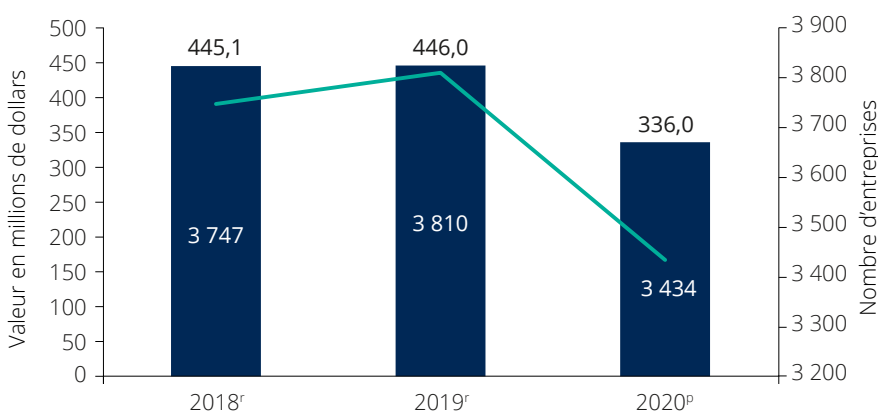
Sauf indication contraire, les statistiques de ce bulletin sont des compilations effectuées par l'ISQ à partir de données administratives de Revenu Québec dont les plus récentes remontent au 29 septembre 2022 et portent sur les années financières 2018, 2019 et 2020. Les données relatives aux années 2018 et 2019 sont des données révisées depuis la diffusion des tableaux de l'ISQ datant de mai 2022 et celles de l'année 2020 sont des données provisoires qui feront l'objet de révisions.

Les compilations par industrie sont le résultat de l'appariement des données de Revenu Québec et de celles du Registre des entreprises du Canada (RE). Afin de ventiler les données selon le SCIAN, nous avons apparié les entreprises qui ont bénéficié d'une aide

fiscale à la R-D industrielle entre 2018 et 2020 avec le RE. L'appariement a permis d'associer directement le code SCIAN pour 58 % d'entre elles. Pour les entreprises restantes, nous avons eu recours à une méthode d'imputation basée sur un modèle statistique, utilisant leur code d'activité économique (CAE) utilisé par Revenu Québec. Ce modèle construit à partir des correspondances SCIAN-CAE a permis d'imputer les codes SCIAN manquants. Chaque entreprise a été imputée plusieurs fois (imputation multiple) en tenant compte de l'incertitude liée au modèle d'imputation pour évaluer la précision des imputations. La production des données statistiques par industrie est ainsi accompagnée des cotes relatives à la qualité de la donnée pour chacune des estimations.

Figure 1

Valeur de l'aide fiscale québécoise à la R-D industrielle et nombre d'entreprises bénéficiaires, 2018 à 2020



r Donnée révisée.

p Donnée provisoire.

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 29 septembre 2022).

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

2. Les compilations par industrie sont issues des travaux nouvellement entrepris par l'ISQ, d'une part pour approfondir l'analyse relative à l'aide fiscale à la R-D industrielle et, d'autre part, pour outiller les utilisateurs de ces données.

3. Consultez la [Répartition des dépenses de R-D intra-muros du secteur des entreprises \(DIRDE\) selon l'industrie et le type de dépenses, Québec](#).

4. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). « La recherche et développement dans les entreprises au Québec en 2019 », *Science, technologie et innovation*, [En ligne], n° 6, mars, L'Institut, p. 1-10. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/recherche-developpement-entreprisesquebec-2019.pdf].

Les secteurs des services professionnels, scientifiques et techniques et de la fabrication sont suivis par le secteur du commerce de gros, qui a obtenu 6,1 % de l'aide totale, et le secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle, qui a reçu 5,6 % de l'aide totale. Enfin, les 10,1 % restants ont été octroyés aux 16 autres secteurs du SCIAN.

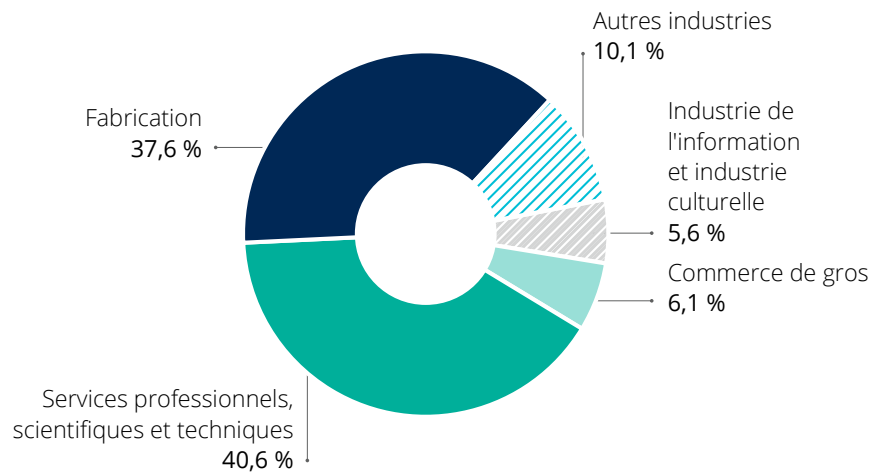
Le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques comptait quatre entreprises bénéficiaires de l'aide sur dix

En 2019, 39,8 % des entreprises bénéficiaires de l'aide fiscale à la R-D provenaient du secteur des services professionnels, scientifiques et techniques et 34,8 % du secteur de la fabrication. Autrement dit, environ trois quarts (74,6 %) des sociétés bénéficiaires de l'aide fiscale à la R-D industrielle se trouvent dans les deux secteurs recevant le plus d'aide. Ces proportions justifieraient l'importance du montant de l'aide totale obtenu par ces deux secteurs, puisque leur nombre de bénéficiaires est également considérable, soit 2 842 entreprises.

Les entreprises bénéficiaires du secteur du commerce de gros ont représenté 6,2 % du nombre total d'entreprises ayant reçu de l'aide fiscale, et celles du secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle, 5,2 %. Ces proportions sont semblables aux parts de l'aide reçue dans ces deux secteurs. Les entreprises bénéficiaires restantes (14 %) sont réparties dans les autres secteurs du SCIAN.

Figure 2

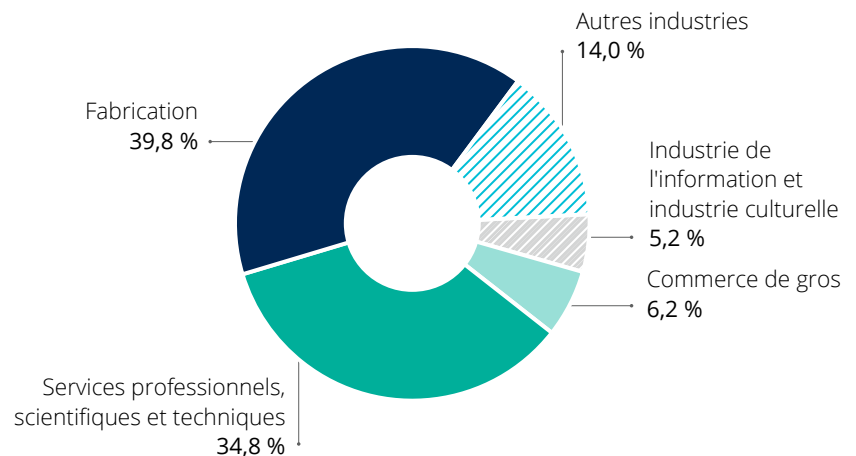
Répartition de l'aide totale octroyée selon l'industrie, 2019



Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 29 septembre 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 3

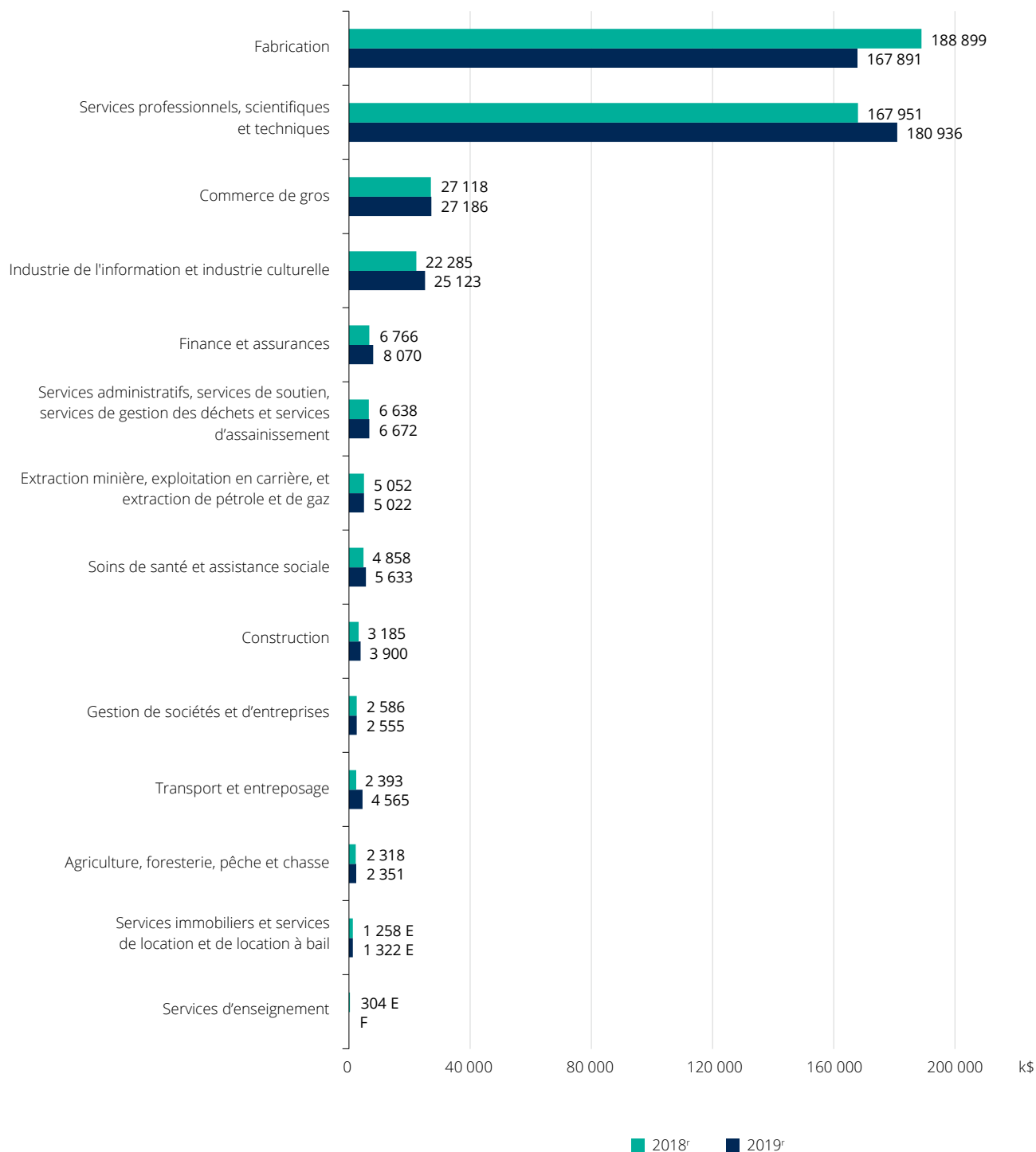
Répartition du nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide fiscale québécoise à la R-D industrielle selon l'industrie, 2019



Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 29 septembre 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 4

Valeur de l'aide fiscale québécoise à la R-D industrielle selon l'industrie, 2018 et 2019



r Donnée révisée.

E Faible précision, à utiliser avec précaution.

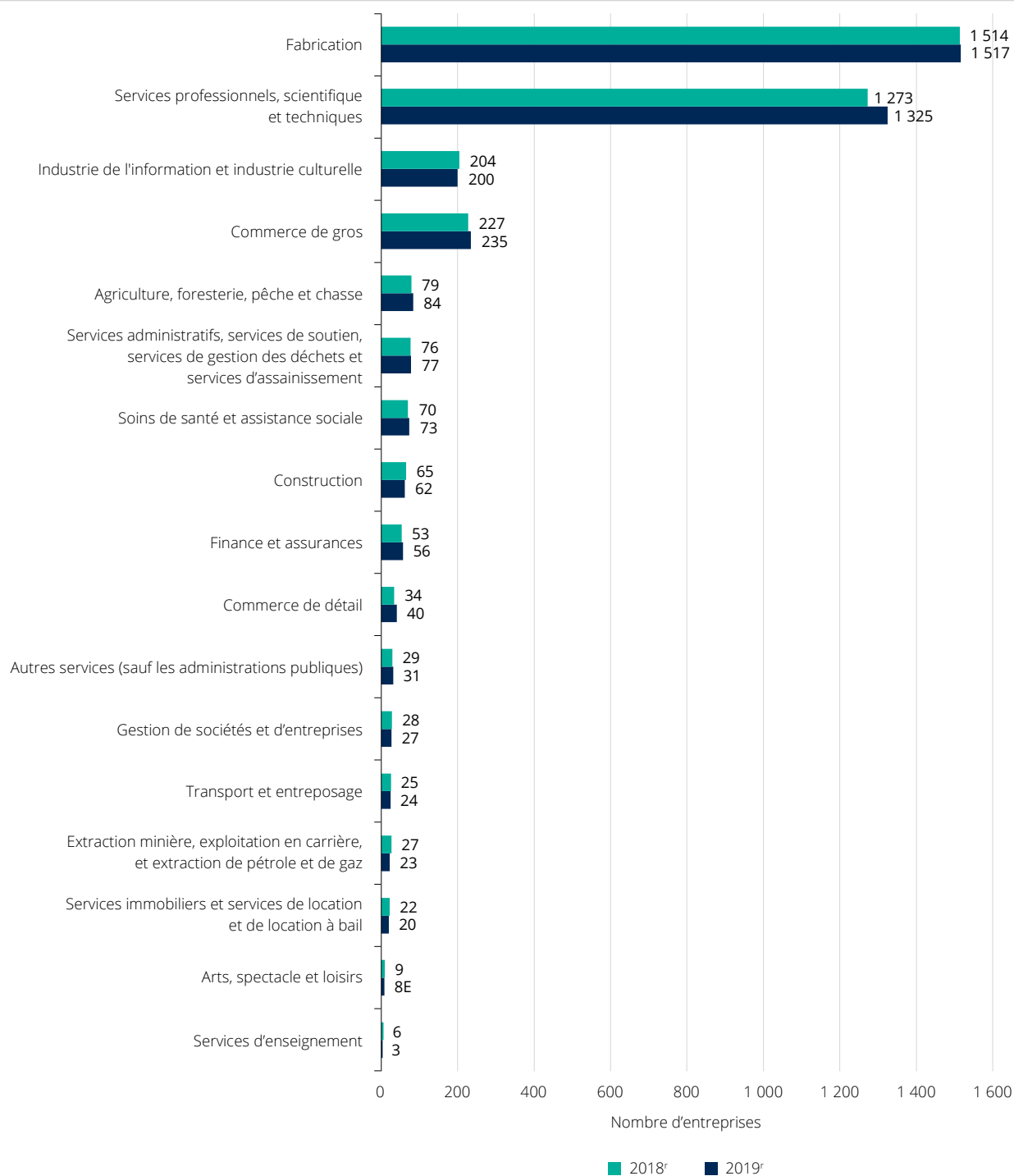
F Donnée peu fiable, ne peut être publiée.

Notes : Les données confidentielles ainsi que les données peu fiables ne sont pas présentées dans la figure ci-dessous pour les secteurs concernés : commerce de détail ; services publics ; arts, spectacles et loisirs ; services d'hébergement et de restauration ; autres services.

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 29 septembre 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 5

Nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide fiscale québécoise à la R-D industrielle selon l'industrie, 2018 et 2019



^r Donnée révisée.

^E Faible précision, à utiliser avec précaution.

Notes : Les données confidentielles ne sont pas présentées dans la figure ci-dessous pour les secteurs concernés : services publics ; services d'hébergement et de restauration.

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 29 septembre 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

La majorité des entreprises bénéficiaires de l'aide fiscale à la R-D industrielle sont de petite taille

En 2019, 40 entreprises de petite taille ont nouvellement bénéficié de l'aide fiscale à la R-D industrielle, faisant passer leur nombre à 2 975 par rapport à 2 935 en 2018 (+ 1,4 %). Les entreprises de petite taille ont représenté 78,1 % du total des entreprises bénéficiaires de l'aide en 2019, tandis que les entreprises de moyenne taille (de 100 à 200 employés) et de grande taille (500 employés et plus) ont compté respectivement pour 17,5 % (665) et 4,5 % (170).

Les entreprises de petite taille ont touché près de 50 % de l'aide totale versée

Les entreprises de petite taille ont reçu en 2019 près de la moitié de l'aide totale attribuée, soit 221,5 M\$, une hausse de 10,0 % par rapport à 2018. Ce montant représente près de la moitié (49,7 %) de l'aide totale attribuée au cours de la même année ; il s'agit d'une augmentation de 4,4 points de pourcentage par rapport à 2018 (45,2 %).

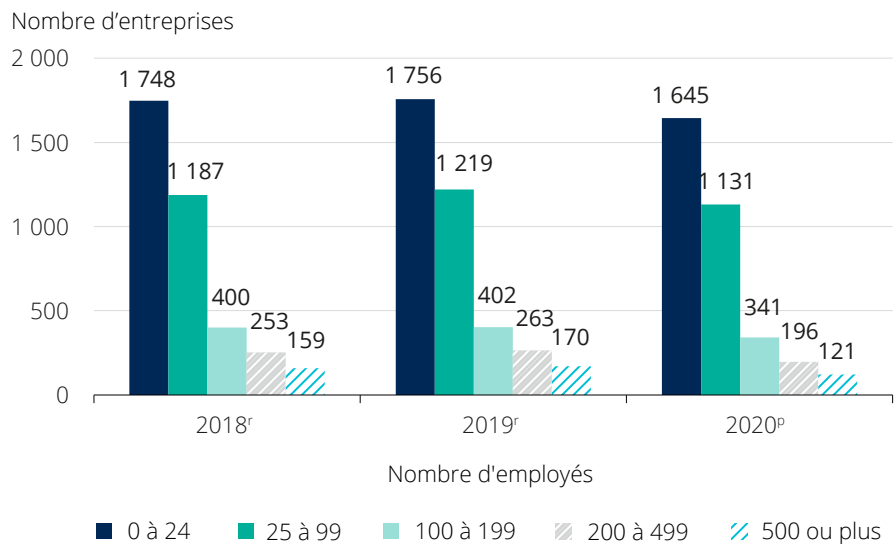
De leur côté, les entreprises de grande taille ont reçu 26,1 % de l'aide totale versée (116,4 M\$), soit une perte de 5,9 points de pourcentage comparativement à 2018. Le reste de l'aide fiscale a été versé aux entreprises de taille moyenne qui constituent 17,5 % des sociétés bénéficiaires.

L'aide fiscale à la R-D industrielle est constituée de 98 % du crédit d'impôt relatif aux salaires

Le montant total du crédit d'impôt relatif aux salaires s'est élevé à 438,2 M\$, soit 98,2 % de l'aide totale versée pour la R-D industrielle par le gouvernement du Québec (+ 0,82 % par rapport à 2018). Le reste de l'aide est réparti comme suit entre les trois autres types de crédit d'impôt : 3,9 M\$ pour le crédit d'impôt relatif à la recherche précompétitive en partenariat privé (0,9 %), 2,9 M\$ pour le crédit d'impôt relatif à la recherche

Figure 6

Nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide fiscale québécoise à la R-D industrielle selon le nombre d'employés, 2018 à 2020



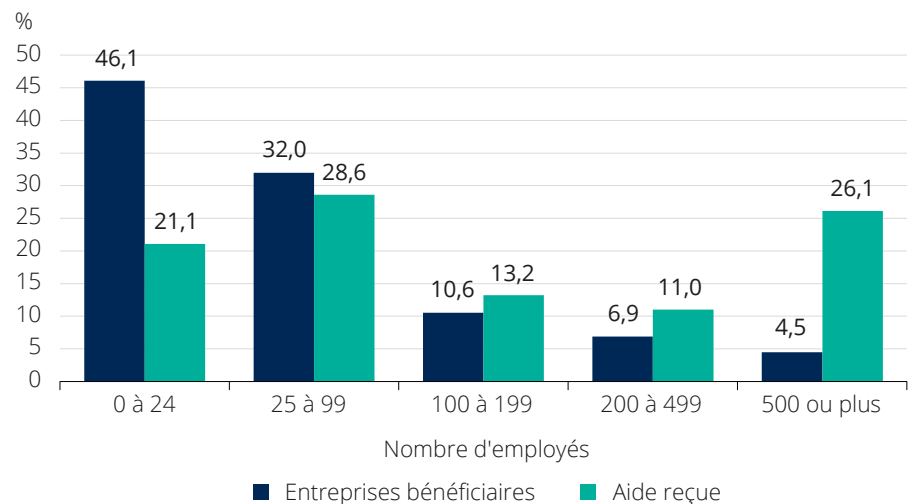
^r Donnée révisée.

^p Donnée provisoire.

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 29 septembre 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 7

Proportions des entreprises bénéficiaires de l'aide fiscale à la R-D et de l'aide totale reçue selon le nombre d'employés au Québec, 2019



Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 29 septembre 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

universitaire (0,7 %) et 1,1 M\$ pour le crédit d'impôt relatif aux cotisations à un consortium (0,2 %).

Par ailleurs, le montant du crédit d'impôt relatif à la recherche précompétitive a poursuivi sa baisse. En effet, il est passé de 5 313 M\$ en 2018 à 3 852 M\$ en 2019 (- 28,3 %), après une baisse de 28,5 % entre 2017 et 2018.

Le crédit d'impôt relatif aux salaires encore très utilisé

En 2019, quasiment toutes les sociétés québécoises bénéficiaires de l'aide fiscale à la R-D industrielle (99,5 % ; 3 792 sociétés) se sont prévalu du crédit d'impôt relatif aux salaires de R-D. Ce crédit d'impôt reste le plus sollicité, car il est accessible à un plus grand nombre d'entreprises que les autres crédits d'impôt. Puisque les secteurs de la fabrication et des services professionnels, scientifiques et techniques emploient plus de main-d'œuvre en R-D que les autres secteurs, ils reçoivent évidemment la plus grande partie de l'aide octroyée par le gouvernement. En 2019, les secteurs des services professionnels, scientifiques et techniques et de la fabrication ont respectivement employé 38,0 % et 37,9 % du personnel de R-D du secteur des entreprises au Québec (75,9 % au total)⁵.

Le montant moyen de l'aide fiscale à la R-D a baissé de 1,7 % en 2019

Entre 2018 et 2019, la valeur moyenne de l'aide fiscale à la R-D reçue par les entreprises bénéficiaires a baissé de 1,7 % ; elle est passée de 119 k\$ à 117 k\$. Quant à la valeur médiane de l'aide fiscale à la R-D, elle est restée stable pendant cette période. En effet, 50 % des sociétés bénéficiaires de l'aide fiscale à la R-D ont reçu un crédit inférieur à 34 k\$ et 50 % d'entre elles ont reçu un crédit supérieur à 34 k\$ en 2019, comme c'était le cas en 2018.

La répartition de l'aide fiscale à la R-D industrielle demeure disparate au Québec et la différence entre sa valeur moyenne et sa valeur médiane reste considérable.

Tableau 1

Proportions de la valeur de l'aide fiscale québécoise à la R-D industrielle et du nombre de sociétés bénéficiaires selon le type de crédit, 2018 à 2020

	2018 ^r	2019 ^r	2020 ^p
% de l'aide fiscale versée			
Tous les crédits d'impôt	100,0	100,0	100,0
Salaires de R-D	97,6	98,2	98,7
Recherche universitaire	0,9	0,7	0,6
Recherche précompétitive	1,2	0,9	0,4
Cotisations consortium	0,2	0,2	0,3
% des sociétés bénéficiaires d'au moins un crédit d'impôt			
Tous les crédits d'impôt	100,0	100,0	100,0
Salaires de R-D	99,4	99,5	99,4
Recherche universitaire	1,9	1,8	2,1
Recherche précompétitive	0,7	0,8	0,6
Cotisations consortium	0,7	0,8	0,4

r Donnée révisée.

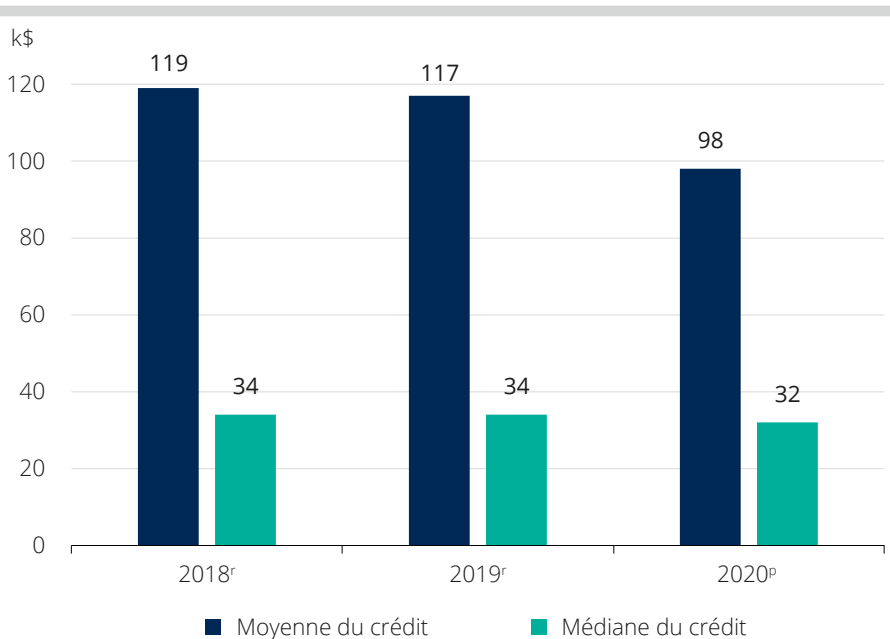
p Donnée provisoire.

Note : Certaines entreprises reçoivent plus d'un type d'aide, le total peut donc ne pas correspondre à la somme des parties.

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 29 septembre 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 8

Valeurs moyenne et médiane de l'aide fiscale à la R-D industrielle, 2018 à 2020



Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 29 septembre 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

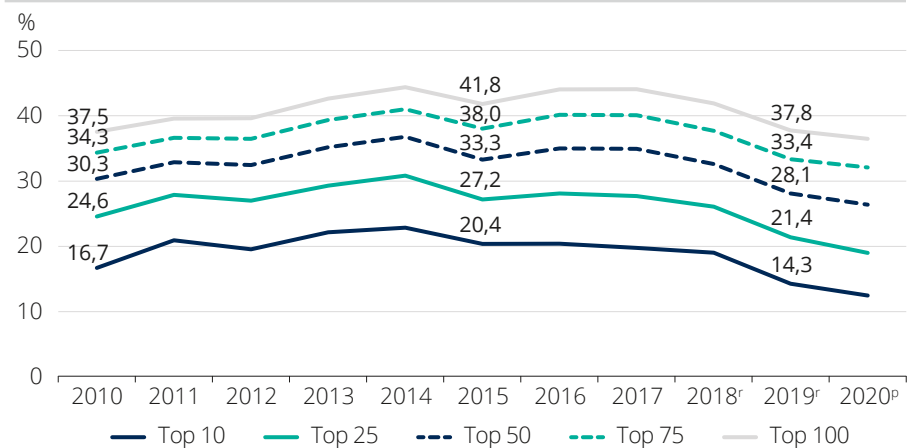
5. Consultez [Personnel de R-D dans le secteur des entreprises selon l'industrie et le type de personnel, Québec](#).

Près de 38 % de l'aide fiscale a été reçue par 2,6 % des entreprises bénéficiaires en 2019

Comme dans les années antérieures, la concentration de l'aide fiscale à la R-D industrielle reste importante, mais continue de diminuer en 2019 par rapport à ce qu'elle était au milieu des années 2010. Entre 2018 et 2019, la part de l'aide reçue par les 10 principales sociétés bénéficiaires est passée de 19,0 % à 14,3 %, celle des 50 principales, de 32,6 % à 28,1 % et celle des 100 principales, de 41,9 % à 37,8 %. Les 10 premières entreprises bénéficiaires ont compté pour 0,3 % de toutes les entreprises ayant reçu l'aide fiscale à la R-D industrielle en 2019 ; les 50 premières ont représenté 1,3 % et les 100 premières, 2,6 %.

Figure 9

Évolution de la concentration de l'aide fiscale québécoise à la R-D industrielle selon le groupe de bénéficiaires, 2010 à 2020



r Donnée révisée.

p Donnée provisoire.

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 29 septembre 2022).

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Quelques définitions

Crédits d'impôt relatifs à la recherche scientifique et au développement expérimental¹

Le crédit d'impôt est un avantage fiscal accordé au titre des dépenses engagées au cours de l'année d'imposition.

Crédit d'impôt relatif aux salaires de R-D

Ce crédit s'applique aux salaires versés pour la R-D et à la contrepartie attribuable aux salaires versés à un sous-traitant pour un contrat de R-D.

Crédit d'impôt pour la recherche universitaire ou la recherche effectuée par un centre de recherche public ou par un consortium de recherche

Ce crédit s'applique aux contrats de R-D accordés à des universités, à des centres de recherche publics ou à des

consortiums de recherche accrédités. Les organisations qui souhaitent s'en prévaloir doivent obtenir un avis favorable de Revenu Québec avant de présenter une demande.

Crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé

Ce crédit s'applique aux dépenses engagées pour un projet de recherche précompétitive réalisé par un regroupement d'entreprises accrédité ou pour le compte d'un tel groupe. Il comprend les sommes versées au titre du crédit pour la recherche précompétitive (remplacé en 2006 par le crédit pour la recherche précompétitive en partenariat privé). Il nécessite une attestation d'admissibilité délivrée par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Crédit d'impôt relatif aux cotisations et aux droits versés à un consortium de recherche

Ce crédit s'applique aux droits et cotisations versés à un consortium de recherche accrédité. Il est limité aux entreprises membres d'un consortium de recherche admissible.

Recherche et développement (R-D)²

La R-D englobe les activités créatives et systématiques entreprises en vue d'accroître la somme des connaissances – y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et de la société – et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles. Des travaux de recherche constituent de la R-D lorsqu'ils comportent un élément de nouveauté, de créativité ou d'incertitude, et sont systématiques, transférables et/ou reproductibles.

1. REVENU QUÉBEC, « Crédits d'impôt relatifs à la recherche scientifique et au développement expérimental (R-D) », *Crédits d'impôt*, [En ligne] [revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credits-dimpot-relatifs-a-la-recherche-scientifique-et-au-developpement-experimental-r-d/].

2. OCDE (2016), *Manuel de Frascati de 2015 – Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental*, Paris, Éditions OCDE, 444 p.

Tableaux statistiques d'intérêt

Aide fiscale québécoise pour la R-D industrielle	Avril 2023
Personnel de R-D, ensemble des secteurs	Mars 2023
Personnel de R-D, secteur de l'enseignement supérieur	Mars 2023
Personnel de R-D, secteur de l'état	Mars 2023
Personnel de R-D, secteur des entreprises	Mars 2023
Enquête sur le financement et la croissance des PME	Février 2023

Autres publications d'intérêt

Demande de financement externe des PME québécoises en 2020	Février 2023
Achats en ligne au Québec en 2020	Décembre 2022

Notice bibliographique suggérée

WILSON, Adjélé Latzey (2023). « L'aide fiscale du gouvernement du Québec pour la R-D industrielle, 2018-2020 », *Science, technologie et innovation*, [En ligne], n° 13, avril, Institut de la statistique du Québec, p. 1-9. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/aide-fiscale-gouvernement-quebec-recherche-developpement-industrielle-2018-2020.pdf].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Adjélé Latzey Wilson, économiste

Avec la collaboration de :

Julien Armand, statisticien

Direction générale des statistiques et de l'analyse économiques :

Éric Deschênes, directeur général

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cjd@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2023
ISSN 2563-1373 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 2005

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction